

**TERMES DE REFERENCE POUR L'ETUDE DE LA COUVERTURE DE L'EXPLOITATION MINIERE
ARTISANALE A L'EST DE LA RDC****1. Contexte**

Dans de nombreux pays, les recettes provenant de la production pétrolière, gazière et minière s'associent à la pauvreté, au conflit et à la corruption par manque de transparence et de l'absence de l'obligation de rendre des comptes sur les paiements que les opérateurs du secteur extractif versent au gouvernement et sur les recettes que les gouvernements reçoivent de ces mêmes opérateurs. L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) vise à combler cette lacune.

En 2005, la RDC a adhéré à l'ITIE et est admis « comme pays candidat » le 1^{er} novembre 2007. Depuis, elle s'applique à la mise en œuvre du processus à travers des activités visant à renforcer la transparence des revenus tirés de ses ressources. Ces activités sont mentionnées dans les plans de travail approuvés par le Comité Exécutif et mis à la disposition du public.

A ce jour la RDC a publié quatre (4) rapports ITIE, qui portent sur les exercices 2007, 2008 – 2009, 2010 et 2011.

Il convient de noter qu'en ce qui concerne le secteur minier, hormis pour le rapport 2008-2009, seule l'exploitation minière industrielle est couverte jusqu'ici par les rapports ITIE. Dans le souci d'étendre le champ de la transparence et de la bonne gouvernance dans ce secteur, le Comité Exécutif (Groupe Multipartite) a envisagé l'intégration de l'exploitation minière artisanale dans les prochains rapports ITIE.

En effet, à la suite des discours prononcés par le Gouvernement et les partenaires au développement tels que l'UE, la BAD et la MONUSCO à la conférence minière de Goma, il ressort que les groupes armés naissent le plus souvent de l'appétit minier, se développent presque tous, s'enrichissent et se renforcent grâce aux revenus tirés de l'exploitation illégale des ressources naturelles.

La réduction des risques que l'exploitation des ressources naturelles ne contribue à la prolongation des conflits armés étant un enjeu majeur pour la gouvernance du secteur en RDC, le Comité Exécutif a estimé que l'ITIE peut contribuer à la traçabilité des flux de revenus entre les différents opérateurs de la chaîne d'approvisionnement et les administrations dans les provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu, du Maniema, de la Province Orientale et du Katanga.

2. Objet

Les présents Termes de Référence ont pour objet, le recrutement d'un Expert ayant les qualifications et les compétences nécessaires pour conseiller le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC, sur l'opportunité et la faisabilité d'intégrer l'exploitation minière artisanale dans le processus ITIE.

3. Mandat et mission de l'Expert indépendant

Tout en respectant la Norme ITIE, l'Expert indépendant devra :

- Organiser des concertations avec divers Services (CEEC, SAESSCAM, CTCPM, Divisions de Mines,...) et Organismes (CIRGL, BGRITRI, ...) œuvrant dans le secteur de l'exploitation minière artisanale;
- Mener une Etude de Cadrage pour :
 - Evaluer l'importance du secteur artisanal minier de l'Est;
 - Recenser les acteurs clés ;
 - Dresser les répertoires de tous les opérateurs
 - Identifier les différents flux financiers par service percepteur ;
 - Définir clairement chaque flux financier retenu ;
 - Proposer le seuil de la matérialité des flux financiers à intégrer dans les rapports ITIE ;
 - Déterminer les méthodes de collecte et de certification de données ;
- Rédiger et présenter un rapport de fin de mission comprenant tous les répertoires indiqués ci-avant et autres éléments habituellement fournis dans des rapports similaires.

4. Personnel d'appoint

Au sens de ces présents Termes de Référence, l'Expert Indépendant devra être appuyé dans cette étude par les Experts du Secrétariat Techniques de ITIE.

5. Durée des prestations

La mission devra commencer le 02 août 2014 et prendra fin le 02 novembre 2014.

6. Chronogramme [13 semaines]

- Entreprendre l'Etude:
 - Semaines 1- 2* : Cadrage préliminaire de l'Etude avant lancement ;
 - Semaines 3- 8* : Etude proprement dite sur terrain ;
- Publier le projet de rapport de l'Etude [Semaine 9]
- Présenter les conclusions et le projet de rapport de l'Etude au Groupe Multipartite pour discussion [Semaine 10]
- Présenter le projet de rapport de l'Etude aux parties prenantes pour revue [Semaine 11],
- Réviser le document, le cas échéant, et le présenter en version finale au Groupe Multipartite pour approbation et adoption [Semaine 13]

Le Groupe Multipartite devra mettre en œuvre les recommandations et en assurer le suivi.

7. Profile du consultant

Le consultant (Cabinet d'audit ou Bureau d'études) devra faire preuve de :

- connaissances de la Norme ITIE (des critères, principes, mécanismes) et méthodologies de l'ITIE ;
- compétences techniques et financières, y compris des connaissances et le travail en matière de transparence et de gouvernance, finances publiques et redevabilité financière ainsi que le dialogue multipartite. De préférence, une expérience confirmée/avérée liée à l'ITIE ;
- connaissance sur le pétrole, le gaz et les secteurs miniers ou d'autres secteurs des ressources naturelles, de préférence en RDC ;
- connaissance fonctionnelle/pratique du français (obligatoire) et de l'anglais (de préférence)
- solides antécédents sur un travail similaire dans d'autres pays et/ou de la RDC ;
- inscription régulière à un ordre professionnel agréé.

Le Cabinet devra présenter une équipe d'Experts qualifiés ayant des compétences avérées. Elle devra comprendre au moins :

- Un expert en finances publiques et en bonne gouvernance,
- Un expert en fiscalité pétrolière et gazière ;
- Un expert en fiscalité minière ;
- Un expert en économie et développement.

8. Critères de sélection / Instructions pour soumettre les offres

La procédure de sélection sera celle de l'appel d'offres restreint.

- Une offre technique comprenant la méthodologie proposée ainsi que l'expérience du cabinet et du personnel à utiliser (80% de l'évaluation) ;
- Une offre financière comprenant le montant du budget et sa répartition (20% de l'évaluation).

Pour l'offre technique, les quotas suivants seront appliqués :

- expérience du cabinet : 30% ;
- plan de travail et méthodologie proposés : 40% ;
- profil du personnel à utiliser et temps d'utilisation : 30%.

Les cabinets intéressés doivent fournir leurs offres ainsi que tous documents justifiant leurs qualifications pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.) au plus tard le 15 juillet 2014 à 10h00 au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, "SECRETARIAT / ITIE RDC" <secretariat@itierdc.org>.

Bld du 30 juin n° 1525
Immeuble ex-Shell 2e niveau
Kinshasa/Gombe. RDC

Voir aussi site internet : www.itierdc.com

Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse suivante :

Fixe: +243 81 095 0864

Email: jean-j.kayembe@itierdc.org

Bld du 30 juin n° 1525

Immeuble ex-Shell 2e niveau

Kinshasa/Gombe. RDC

Voir aussi site internet : www.itierdc.com